

**COMMUNE DE VALFF**  
**140A RUE PRINCIPALE**  
**67210 – VALFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021**  
**Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ**

**Nombre de conseillers élus : 15**

**Nombre de conseillers en fonction : 15**

**Membres présents :** Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL — Madame Audrey HATTERER-NOURRY - Monsieur Bernard HIRTZ — Madame Patricia JACOB - Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER — Monsieur Christophe PETER - Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER – Madame Patricia TÊTU – Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN – Monsieur Jean-Pierre VOEGEL - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

**Secrétaire de séance :** Mme Monique ROSFELDER

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il demande à rajouter un point à l'ordre du jour : POINT N°10 : Remplacement des têtes de lampe de l'éclairage public.

**POINT N° 01**

**Approbation du procès-verbal du 04.10.2021**

Le PV ne soulevant aucune remarque, est

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT N° 02**

**Repas des Aînés 2021 et Cérémonie des Vœux 2022**

► M. le Maire propose d'annuler le repas des aînés initialement prévu le 12 décembre 2021, au vu des conditions sanitaires et des protocoles à respecter à cause de la COVID 19.

VALFF compte 210 personnes de plus de 70 ans et 14 personnes en long séjour.

M. le Maire propose également de reconduire comme l'an passé le Bon de 30,00 € par personne à consommer dans l'un des 4 restaurants de VALFF mais également à la Boulangerie, à l'Épicerie « le 1987 » ou à la Ferme Saint Blaise, valable jusqu'au 30/11/2022.

Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, de reconduire la formule du Bon d'achat de 30,00 € pour les Aînés.

► La Cérémonie des Vœux initialement prévue le Vendredi 07 janvier 2022 est également annulée au vu des conditions sanitaires et des protocoles à respecter à cause de la COVID 19.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **POINT N° 03**

#### **Recensement de la population 2022 : désignation et rétribution des agents recenseurs**

La Commune de VALFF procédera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 au recensement de la population. Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, désignés par Arrêté du Maire. La désignation des agents recenseurs et leur rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Ils peuvent faire partie du personnel communal ou être recruté spécifiquement à l'extérieur.

Le montant de la rémunération est déterminé par la commune par délibération municipale. L'INSEE attribue à chaque commune une dotation forfaitaire au titre de l'enquête de recensement. Elle s'élève à 2 545 € pour Valff.

Monsieur le Maire propose la nomination de trois agents recenseurs et une rémunération des agents à la pièce :

- Mme HIRTZ Dominique, 74 A rue du Château à VALFF
- M. SITTLER Sébastien, 33 B rue Principale à VALFF
- M. HERRBRECH Roland, 6 rue du Vignoble à VALFF

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**AUTORISE** M. le Maire à recruter ces trois agents recenseurs (personnel communal ou autre)

**FIXE** la rémunération : 3,69 € par feuille de logement.

**FIXE** un forfait de 50,00 € pour les 2 demi-journées de formation.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **POINT N° 04**

#### **Calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'année 2021**

La variation de l'indice national des fermages 2021 par rapport à 2020 est de + 1,09 %.  
(Hausse de 0,55 % en 2020)

**Mode de calcul pour les charges** : 1/5 sur la Taxe Foncière des propriétés non-bâties + ½ chambre d'agriculture + part accident agricole (CAAA) = 0,31 € l'are.

**La cotisation Association Foncière reste inchangée**, à savoir 0,21 € pour les champs (Association Foncière), délibération prise par l'A. F. en date du 24 Juillet 2020.

M. le Maire propose que la cotisation par are de près reste également à 0,09 €.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD** pour le calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'année 2021.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT N° 05**

**Dissolution du Budget Lotissement**

Après l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion, et la dévolution de l'actif et du passif du Budget Lotissement au bénéfice du Budget Principal de la Commune (1<sup>er</sup> avril 2021), une délibération doit être prise pour clôturer tous les comptes.

M. le Maire propose la dissolution du Budget Lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT N°06**

**Prolongation du dispositif d'aide pour l'acquisition de vélos électriques**

11 demandes ont été déposées en Mairie à ce jour. 8 aides à 100€, 1 aide à 83 €, 1 à 85 € et 1 à 59.90€.

10% du coût d'achat plafonné à 100€, cette aide prend fin le 31 décembre 2021.

M. le Maire propose de prolonger ce dispositif d'aide jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Point N°07**

**Bons attribués au Lauréat du Fleurissement 2020 et 2021**

Bon de 20,00 € dans le but de valoriser le Fleurissement.

En 2020, 35 bons ont été attribués, les lauréats sont :  
SCHWARTZ André, GOEPPERT Francis, MEYER Bernard, MULLER Marileine, HERRBRECH Roland, RIEFFEL André, SCHMITT J-Claude, WESPISER Hervé, JOST J-Claude, BOESCH Danny, VOROS Joseph, LUTZ André, HUMLER Aloyse, TRUFFIER Alexandre, FREYDER J-Luc, VOEGEL Alain, ACKER Joseph, ROSFELDER Benoît, GROSS Bruno, PETITFILS Jacques, HAMM Agnès, MULLER Cédric, ANDRES René, SPITZ André, SPITZ Roger, VELTEN Antoine, LAMBERT Florence, OBRECHT J-Michel, WINDENBERGER Bernard, KEIL Marianne, FRINDEL Germain, FRITSCH Georges, BOUR Jérôme, SUR Bernard, WAGENTRUTZ Christophe.

En 2021, 33 bons ont été attribués, les lauréats sont :  
MEYER Bernard, MULLER Patrice, HERRBRECH Roland, SCHMITT J-Claude,  
WESPISER Hervé, JOST J-Claude, VOROS Joseph, LUTZ André, HUMLER Aloyse,  
ROSFELDER Benoît, PETITFILS Jacques, HAMM Vincent, MULLER Cédric,  
ANDRES René, SPITZ André, VELTEN Antoine, KEIL Francis, BOUR Jérôme,  
ROSFELDER André, VOROS Denis, SITTLER Sébastien, MEYER Raymond,  
HEMMERLE Eugène, HELBERT Christiane, FRITSCH Joël, COLORENDI Pauline,  
RIEFFEL M-Thérèse, VOEGEL J-Marie, GALLIAN François, BODEIN Monique,  
WAGENTRUTZ Christophe, Restaurant AU SOLEIL, Restaurant DU TILLEUL.

3 Lauréats ont été nominés et 1 primé lors du Fleurissement de la Communauté des Communes du Pays de BARR, le 19 novembre 2021 :

- Mme et M. JOST Jean-Claude
- Mme et M. ROSFELDER André
- Mme et M. ROSFELDER Benoît

Et la Commune pour le puits à l'entrée du village.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **Point N°08**

#### **Autorisation d'engagement d'agents contractuels**

Une délibération doit être prise pour autoriser l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou non complet pour l'ensemble des agents de la Commune afin d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels en raison d'un détachement de courte durée, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité, d'un congé parental, d'un congé de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyer en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale (mise en disponibilité...).

Une délibération devra également être prise au cas par cas en citant l'agent par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** M. le Maire à prendre la délibération pour l'autorisation d'engagement d'agents contractuels, comme expliqué ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **Point N°09**

#### **Délibération modificative Budget 2021**

M. le Maire donne la parole à Mme Denise LUTZ-ROHMER, Adjointe au Maire, pour ce point.

La trésorerie nous a informé qu'une décision modificative réduisant le Chapitre 020 des dépenses imprévues en investissement et augmentant le Chapitre 23 des immobilisations en cours en investissement doit être prise car :

15 000€ ont été inscrits au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique OPE 602 » du chapitre 23 des immobilisations en cours au BP 2021.  
Le total des dépenses réelles d'investissement au compte 2183 s'élevant à 22 402,01 €, il manque 7 402,01 € pour régler les factures en cours (Matériel informatique des écoles et de la Mairie).

De ce fait, il faut réduire de 10 000 € le compte 020 « dépenses imprévues » où avait été inscrit 10 000,00 € et inscrire ces 10 000,00 € au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique OPE 602 » qui passera donc à 25 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DONNE SON ACCORD**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **POINT N°10**

#### **Remplacement des têtes de lampe de l'Eclairage Public**

M. le Maire propose 3 devis pour le remplacement des têtes de lampe complète posées sur les mâts existants, Rue du vignoble, Rue des Bleuets, Impasse des Roses, Impasse des Lilas, Impasse des Acacias et Impasse des Vergers.

21 luminaires haut de mât (4m) 32 W et 10 luminaires col de cygne (6m) 72 W avec driver pour abaissement de puissance sur 5 plages horaires, sont concernés.

	Montant HT	Montant TTC
KRAFT Group de Wittisheim	16 609.94 €	19 931.93 €
A+ Energie d'Altkirch	16 812.00 €	20 174.40 €
VELUM de Bischoffsheim	12 283.00 €	14 739.60 €

Demande de subventions :

- à la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2022
- à la C.E.A. (Collectivité Européenne d'Alsace)
- prime d'économie d'énergie (C2E) qui est versée directement par l'ES à l'entreprise

M. le Maire propose aux membres présents l'entreprise VELUM de Bischoffsheim.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à valider le devis de l'entreprise VELUM de Bischoffsheim pour la somme de 12 283,000 € HT soit 14 739,60 € TTC.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **Point N°11**

#### **Rapport des Commissions : Urbanisme**

##### **Certificat d'urbanisme**

→ Demande déposée par Mme Christiane SCHULTZ 3 rue de Lipsheim à GEISPOLSHHEIM (67118) pour la construction d'une maison individuelle Haute Qualité Environnementale et d'un garage Chemin de Barr Lieudit « Saint Annafeld » à VALFF (67210).

CU 067 504 21 R0024

→ Demande déposée par SCP PRUVOST ZINI/LUTTER-FELTZ 21 rue de la Commanderie à MOLSHEIM (67120) pour le 28 rue Haute à VALFF (67210).

CU 067 504 21 R0025

→ Demande déposée par Maître Martial FEURER pour le compte des héritiers MUNIER 2 rue de la Montagne à OBERNAI (67210) pour la maison et ses annexes au 100 rue Principale à VALFF (67210).

CU 067 504 21 R0026

##### **Déclaration préalable**

→ Demande déposée par M. Rémy BASTIAN 16 rue du Vignoble à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de jardin.

DP 067 504 21 R0028

→ Demande déposée par M. Franck VOGLER 80 impasse des Acacias à VALFF (67210) pour l'ouverture de 2 fenêtres sur pignon et mise en place de 3 vélux pour aménagement des combles.

DP 067 504 21 R0029

→ Demande déposée par Mme Eliane GOEPP 75 rue du Château à VALFF (67210) pour le remplacement de la charpente des 2 dépendances.

DP 067 504 21 R0030

##### **Permis de démolir**

→ Demande déposée par M. Suzanne SCHAETZEL 8 rue Haute à VALFF (67210) pour la démolition partielle de la grange.

PD 067 504 21 R0002

##### **Permis de construire**

→ Demande déposée par M. Julien GWISS et Mme Emilie WALD 18 rue Haute à VALFF (67210) pour la démolition des annexes de la grange ainsi que l'annexe entre la

maison et la grange, la maison et la grange seront démontées et remontées, la maison restera l'habitation principale et la grange servira de dépendance.  
PC 067 504 21 R0010

→ Demande déposée par M. Éric SCHREIBER, Boulangerie Pâtisserie 115 rue Principale à VALFF (67210) pour le réaménagement du rez de chaussée de la boulangerie + extension verrière + remplacement menuiseries extérieures.  
PC 067 504 21 R0011

### **Autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements**

→ Demande déposée par M. Éric SCHREIBER, Boulangerie Pâtisserie 115 rue Principale à VALFF (67210) pour les travaux à effectuer au titre de l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et travaux à effectuer au titre de la sécurité : Article R.123-19 : classement 5° catégorie type M et N.  
AT 067 504 21 R0002

### **Permis de construire modificatif**

→ Demande déposée par M. Yannick WETTERWALD 241 B rue Meyer à VALFF (67210) pour la modification des dimensions des fenêtres, suppression des fenêtres de toit, modification longueur du bâtiment et prise en compte DP 067 504 21 R0016 (création de surface)  
PC 067 504 20 R0013/M01

### **POINT N°12** **Communications**

► Deux croix calvaires ont été renversées et cassées, une à l'entrée en venant de la Route de Westhouse, le dimanche 07.11.2021 par une voiture. La personne a appelé M. le Maire lundi matin et s'est présenté en Mairie pour faire le constat (devis en cours), l'autre derrière le cimetière a été constatée samedi 13.11.2021 en fin d'après-midi (pas de nouvelle pour l'instant)

► Le devis de l'Ets FLUCK est de 10 544,20 € HT soit 12 653,04 € TTC pour les travaux de zinguerie-couverture de la Mairie. M. FLUCK propose de recouvrir les retombées de toit en Grès des Vosges avec des couvertines en zinc.  
L'architecte est également favorable, le devis est de 8 289,60 € HT soit 9 947,52 € TTC.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

► Branchement assainissement et eau potable dans la Rue Meyer, pour la construction d'une maison d'habitation (OHRESSER – SAAS), comme c'est un emplacement réservé, les travaux sont à la charge de la Commune, comme la Rue Sainte Odile (Lotissement).  
Devis d'eau potable environ 45 m de tuyau PVC DN 110mm, pour la somme de 6 353,38 € HT soit 7 624,06 € TTC.  
Devis d'assainissement 50 m en conduite 250 PVC et 2 regards, pour la somme de 21 628,96 € HT soit 25 954,75 € TTC.  
La Commune récupère la taxe d'aménagement (4% surface bâtie).

► Pour la demande de création de jardins familiaux privés, à côté de la Scierie (13 lots), M. Lionel SCHALK a reçu un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture (avis simple). La Commune peut passer outre avec l'accord du Conseil Municipal et le

régulariser au PLU-I (lors de la révision prévue en 2022). Une charte sera mise en place (respect de l'autre, pas de modification de cabanon de jardin, de stationnement, fête...)

**Le Conseil Municipal a délibéré comme suit**

**POUR : 7**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 6**

► M. RITTER Pierre était en arrêt de travail du 29.07.2021 au 03.12.2021. Il a fait une demande de mi-temps thérapeutique avec l'accord de son médecin traitant du 06.12.2021 au 28.02.2022, pour une durée de travail hebdomadaire de 17h30 (Lundi, Mardi et Jeudi de 7h30 à 12h00 et Vendredi de 7h30 à 11h30).

► M. le Maire a exposé aux membres présents les différentes missions des Brigades Vertes qui est un syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux. Après énumération de ces diverses missions, un accord de principe a été donné par le Conseil Municipal.

► Bonne nouvelle pour cette fin d'année, le Crédit Mutuel des Landsberg loue à la Commune le bâtiment à moindre frais à partir du 20.01.2022 avec tout le mobilier, et ce jusqu'à la fin des travaux de rénovation de la Mairie.

► Prochain Conseil Municipal le Lundi 17.01.2022 à 19h30.

M. le Maire clôt la séance à 21h30 et souhaite à toutes et à tous de très belles Fêtes de Fin d'Année.



Pour extrait certifié conforme  
Valff, le 11.01.2022  
Le Maire,  
Germain LUTZ

